



**COMMUNE DE ROPPENTZWILLER**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 18 novembre 2024.

**Sous la présidence de :** M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

**Membres présents :** M. KLOCKER Philippe, M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie, adjoints, M. RICHART Patrice, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

**Membres absents excusés et représentés :** Mme ARTZNER Nadia donnant procuration à M. Jean-Claude EGGENSPILLER, Mme BACH Sylvia donnant procuration à Mme BINGLER Stéphanie

**Membre absent :** M. KNOLL Pascal

**Secrétaire de séance :** Mr Serge Brand

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 5 septembre 2024
2. URBANISME :
  - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
  - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. CHASSE COMMUNALE : renouvellement de l'adhésion à la GIC 27
4. PRESBYTERE :
  - 4.1. Mur du presbytère
  - 4.2. Changement du prestataire lot 09 plâtrerie/Isolation
5. AFFAIRES FINANCIERES : demande de subvention des P'tits coquins de l'école
6. INTERCOMMUNALITE : CCS
  - 6.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023
  - 6.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2023
  - 6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets 2023
  - 6.4. Rapport d'activités 2023
7. DIVERS
  - 7.1. Organisation du repas des aînés
  - 7.2. Remerciements
  - 7.3. Dégustation

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que monsieur Serge BRAND occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.



Monsieur le maire propose d'ajouter le point « 3.1. Désignation d'un suppléant à la 4C » à l'ordre du jour. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 5 septembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 5 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. URBANISME**

#### **2.1 Liste des autorisations d'urbanisme**

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

#### **2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des DIA qu'il a réceptionnées depuis la dernière réunion et pour laquelle il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°08/2024 enregistrée le 24/09/2024 concernant le terrain non bâti section 2 parcelle n°577 et le terrain bâti section 2 parcelle 654 au 4, rue de la Source  
Madame Marie-Pierre OTT en fait l'acquisition.
- N°09/2024 enregistrée le 15/11/2024 concernant les terrains non bâtis section 9 parcelles 235 et 256 et le terrain bâti section 9 parcelle 104, au 95A rue Principale  
M. et Mme HAJNAL Robert en font l'acquisition.

### **3. CHASSE COMMUNALE : Renouvellement de l'adhésion de la commune au GIC 27**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la décision du conseil municipal en date du 16 septembre 2015 d'adhérer au GIC du Landskron (GIC n°27) pour la gestion de la chasse communale et précise que suite au renouvellement des baux de chasse, cette adhésion doit être expressément réitérée par les conseils municipaux concernés.

Pour information complémentaire, Le GIC a pour objet l'accomplissement de la mission définie par les textes instituant et organisant les GIC :

- définir et faire appliquer par ses membres des règles communes de gestion de la faune et d'aménagement de leurs territoires de chasse conformément aux lois et aux règlements,
- améliorer l'habitat, les conditions d'existence et de reproduction du gibier et promouvoir les modes et méthodes de chasse et de gestion du cheptel gibier les mieux adaptés aux dits territoires, et ce dans l'intérêt de la chasse en général et du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

L'autonomie d'exercice de la chasse et l'autonomie financière des adhérents du GIC restent entières.

Ayant entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE D'ADHÉRER** au GIC du Landskron (GIC n°27)

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.



### 3.1. Désignation d'un suppléant à la 4C

Monsieur Serge Brand rappelle que depuis la démission de monsieur Thierry REY, il n'y a plus de suppléant dans la commission chasse. Il propose d'en désigner un, ce que le conseil accepte.

Il propose sa candidature. Aucun autre membre du conseil municipal ne se porte candidat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DÉSIGNE** monsieur Serge BRAND comme membre suppléant de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

## 4. PRESBYTERE

### 4.1. Mur du presbytère

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que le muret séparant le terrain du presbytère du trottoir de la rue Principale doit être complètement refait.

Il présente le devis de la société FUETTERER, adjudicataire du lot 02 gros œuvre / démolition du marché de réhabilitation du presbytère.

Monsieur Michel BILGER juge la proposition de la société FUETTERER très élevée et se pose la question de la gêne éventuelle occasionnée par le sapin dans le coin pour la mise en place des nouvelles fondations. Monsieur Philippe KLOCKER pense qu'il faudrait si possible garder le cachet de ce muret et, en cas de reconstruction, remettre la clôture dessus. Monsieur le maire précise que cela est prévu.

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée d'aller voir le muret sur place et de lui faire parvenir leurs observations et que si personne n'y voit d'objections d'ici jeudi le 28 novembre 2024, il puisse valider le devis en réunion de chantier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord de principe et

**ACCORTE** la proposition financière de la société Fuetterer de Winkel pour un montant HT de 17'288,31 €, soit un montant TTC de 20'745,97 €, portant le montant total de l'opération de rénovation du presbytère à la somme de 523'486,28 € HT

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à l'exécution de cette décision

### 4.2. Changement du prestataire du lot 09 plâtrerie/Isolation

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que la société Optimal ID de Cernay nous fait faux bond et qu'il convient donc d'attribuer le lot 09 au prestataire classé directement après Optimal dans l'analyse des offres du 16 avril 2024, à savoir la société OLRy cloisons de Turckheim qui promet de maintenir sa proposition financière initiale à 50'755,- € HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la proposition financière de la société Olry Cloison de Turckheim pour un montant HT de 50'755,- €, soit un montant TTC de 57'055,50 €, portant le montant total de l'opération de rénovation du presbytère à la somme de 535'358,28 € HT

**PRÉCISE** que la décision définitive sera validée dès réception écrite de ladite offre.



## **5. AFFAIRES FINANCIERES : demande de subvention des P'tits Coquins de l'école**

Monsieur le maire donne la parole à madame Stéphanie BINGLER, la mieux placée pour expliquer le but de cette association en tant qu'ancienne présidente. Madame Stéphanie BINGLER présente les différentes actions de l'association et précise que le but principal de l'association est d'aider les enfants de l'école.

Monsieur le maire propose une subvention de 80 € conforme à ce qui est attribué habituellement aux associations hors du village, le conseil municipal propose 100 €.

Entendu les explications de madame Stéphanie BINGLER, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 voix contre

**DÉCIDE** d'accorder une subvention de 100,- € à l'association « Les P'tits Coquins de l'école » à titre exceptionnel ;

**DIT** que les crédits prévus au compte 6574 "*Subvention aux associations*" du budget primitif 2024 sont suffisants ;

**CHARGE** monsieur le maire d'effectuer le virement sur le compte de l'association en question.

## **6. INTERCOMMUNALITÉ : CCS**

### **6.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023**

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

### **6.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2023**

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

### **6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets 2023**



Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

#### **6.4. Rapport d'activités 2023**

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de la communauté de communes Sundgau.

### **7. DIVERS**

#### **7.1. Organisation du repas des aînés**

Madame Stéphanie BINGLER présente les détails de la journée du dimanche 8 décembre 2024. La préparation de la salle aura lieu le samedi 7 décembre 2024 à 16h00 et les membres du conseil sont attendus le dimanche 8 décembre à 11h00.

#### **7.2. Remerciements**

Madame Simone SCHILL tient à remercier chaleureusement le conseil municipal et plus particulièrement la délégation en charge des anniversaires pour la corbeille offerte à son mari pour la célébration de ses 90 ans.

#### **7.3. Dégustation**

Madame Stéphanie BINGLER propose aux membres de l'assemblée de goûter aux macarons confectionnés par madame Emilie WAGNER de Macarons Bourbon, traiteur de notre commune. Il est prévu de confectionner un lot pour chaque invité de la fête des aînés. Monsieur Michel BILGER se demande si ce choix est judicieux, les macarons devant être conservés au frais. Il propose de voir si on peut les remplacer par des bredelés par exemple.



Madame Stéphanie BINGLER va prendre contact avec madame Emilie WAGNER pour une autre solution, à moins de trouver une solution pour conserver les macarons au frais et de les distribuer aux aînés en fin de repas.

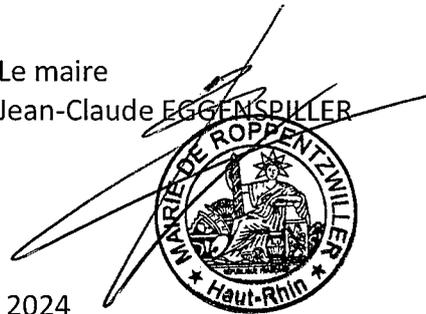
#### 7.4. Réunion du SIGFRA

Monsieur Sébastien STOLTZ a participé le 20 novembre 2024 à la réunion du SIGFRA.

L'information la plus importante est la demande de sortie du syndicat des communes de Carspach et de Buethwiller. Le syndicat ayant de moins en moins de compétences, il est proposé de mettre à l'ordre du jour une demande de sortie de notre commune de ce syndicat, sachant que comme pour le SIAS celle-ci sera soumise aux autres membres et que la sortie ne sera pas évidente à obtenir.

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h45.

Le maire  
Jean-Claude EGGENSPILLER



#### Ordre du jour :

3. Approbation du compte-rendu du 5 septembre 2024

4. URBANISME :

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. CHASSE COMMUNALE : renouvellement de l'adhésion à la GIC 27

4. PRESBYTERE :

4.1. Mur du presbytère

4.2. Changement du prestataire lot 09 plâtrerie/Isolation

5. AFFAIRES FINANCIERES : demande de subvention des P'tits coquins de l'école

6. INTERCOMMUNALITE : CCS

6.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023

6.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2023

6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets 2023

6.4 Rapport d'activités 2023

7. DIVERS

7.1. Organisation du repas des aînés

7.2. Remerciements

7.3 Dégustation

7.4 SIGFRA

Affiché le :

Retiré le :